



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 31 août 2020 à 19 h 30, à huis clos, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Denise Larouche
Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Étaient également présentes à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le Gouvernement du Québec a émis l'Arrêté ministériel 2020-029, permettant temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication.

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

20-08-197

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté, tout en y apportant la modification suivante :

Point retiré

5. Octroi d'un mandat à SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le remplacement du mur de soutènement situé le long de la 4^e Avenue.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

À 19 h 32, le maire, monsieur Steve Gamache, demande la suspension temporaire de la séance.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la séance soit suspendue temporairement à 19 h 32.

Le quorum ayant été constaté;
Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la suspension de la séance est levée à 19 h 52.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-198

2.
RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-513 –
CONCERNANT LE STATIONNEMENT, LA CIRCULATION ET LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville est régie par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la loi accorde aux municipalités le pouvoir d'apposer une signalisation pour régir l'immobilisation ou le stationnement des véhicules routiers, ainsi que le pouvoir d'adopter un règlement municipal relatif à la circulation et au stationnement dans les rues sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement relatif au stationnement, à la circulation et à la sécurité publique sur le territoire de la Ville de Chapais et d'abroger le règlement numéro 14-435 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 20-513 concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-199

3.
RÉSOLUTION – AUTORISER L'AVENANT D'INGÉNIERIE DANS LE
CADRE DU PROJET DE MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION
POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU
POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 19-08-195, le Conseil municipal de la Ville de Chapais accordait le contrat pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées à SNC-Lavalin Stavibel inc., pour une somme de 260 273,70 \$, plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE dans les documents d'appel d'offres il y avait 460 regards et puisards à relever, mais qu'en réalité le nombre est de 568;

CONSIDÉRANT QUE du temps additionnel est nécessaire pour faire les relevés typographiques;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, d'accepter cet avenant tel que présenté par la firme SNC-Lavalin Stavibel inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 31 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'avenant d'ingénierie présenté par SNC-Lavalin Stavibel inc. d'un montant de 32 505 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-09-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-200

4. RÉSOLUTION – REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'HORODATEUR

CONSIDÉRANT QUE le système d'horodateur actuel qui fonctionne avec la reconnaissance faciale n'est pas efficace;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de remplacer le système d'horodateur qui fonctionnera avec une carte ou avec l'empreinte;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue le 25 août 2020 d'Infoconsult, comprenant le changement du système d'horodateur pour un montant de 2 036,95 \$, plus les taxes applicables ainsi que l'abonnement annuel à Espace nuagique pour la gestion de ce nouveau système pour un montant de 379,99 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000\$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de monsieur Simon Blanchet, Contremaître des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 31 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service d'Infoconsult, d'un montant de 2 036,95 \$, plus les taxes applicables pour le remplacement du système d'horodateur ainsi que 379,99 \$, plus les taxes applicables pour l'abonnement annuel à l'espace nuagique pour la gestion de ce système;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-132-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

5.
**OCTROI D'UN MANDAT À SNC-LAVALIN STAVIBEL INC. POUR
LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE
REMPACEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT SITUÉ LE LONG
DE LA 4^E AVENUE**

Ce point est retiré.

20-08-201

6.
**RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT SNC-LAVALIN STAVIBEL
INC. POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ –
AUGMENTATION DE LA DEMANDE EN EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE l'installation de serres qui seront construites en 2 phases;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en eau potable des nouvelles serres seront importants;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels, reçue le 7 août 2020 de SNC-Lavalin Stavibel inc., afin de compléter une étude de faisabilité pour évaluer les solutions possibles dans le but de permettre l'augmentation de la demande en eau potable d'un montant de 21 276 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000\$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de monsieur Simon Blanchet, Contremaître des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 31 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de SNC-Lavalin Stavibel inc., d'un montant de 21 276 \$, plus les taxes applicables, pour compléter l'étude de faisabilité afin d'évaluer les solutions possibles dans le but de permettre l'augmentation de la demande en eau potable.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-00-699.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-202

7.
**RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT SNC-LAVALIN STAVIBEL
INC. POUR L'ANALYSE ET RECOMMANDATION DE CORRECTIFS
– POSTE D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT la problématique observée au poste d'aqueduc concernant la séquence de fonctionnement des pompes;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique peut occasionner des bris de conduite ou d'équipement en plus de demander une attention très particulière lors de l'opération des pompes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels, reçue le 7 août 2020 de SNC-Lavalin Stavibel inc., pour compléter l'analyse et recommandation de correctifs pour cette problématique d'un montant de 5 862 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service se situe en deçà de 50 000\$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de monsieur Simon Blanchet, Contremaître des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 31 août 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de SNC-Lavalin Stavibel inc., d'un montant de 5 862 \$, plus les taxes applicables, afin de compléter l'analyse et recommandation de correctifs concernant la problématique observée au poste d'aqueduc;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-00-699.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 58.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière

20-08-203